



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PAYS DE BITCHE

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Communes de Baerenthal, Bitche, Bousseviller, Breidenbach, Éguelshardt, Enchenberg, Epping, Erching, Goetzenbruck, Hanviller, Haspelschiedt, Hottviller, Lambach, Lemberg, Lengelsheim, Liederschiedt, Loutzviller, Meisenthal, Montbronn, Mouterhouse, Nousseviller-les-Bitche, Obergailbach, Ormersviller, Philippsbourg, Reyersviller, Rimling, Rolbing, Roppeviller, Saint-Louis-les-Bitche, Schorbach, Schweyen, Siersthal, Soucht, Sturzelbronn, Volmunster, Waldhouse, Walschbronn



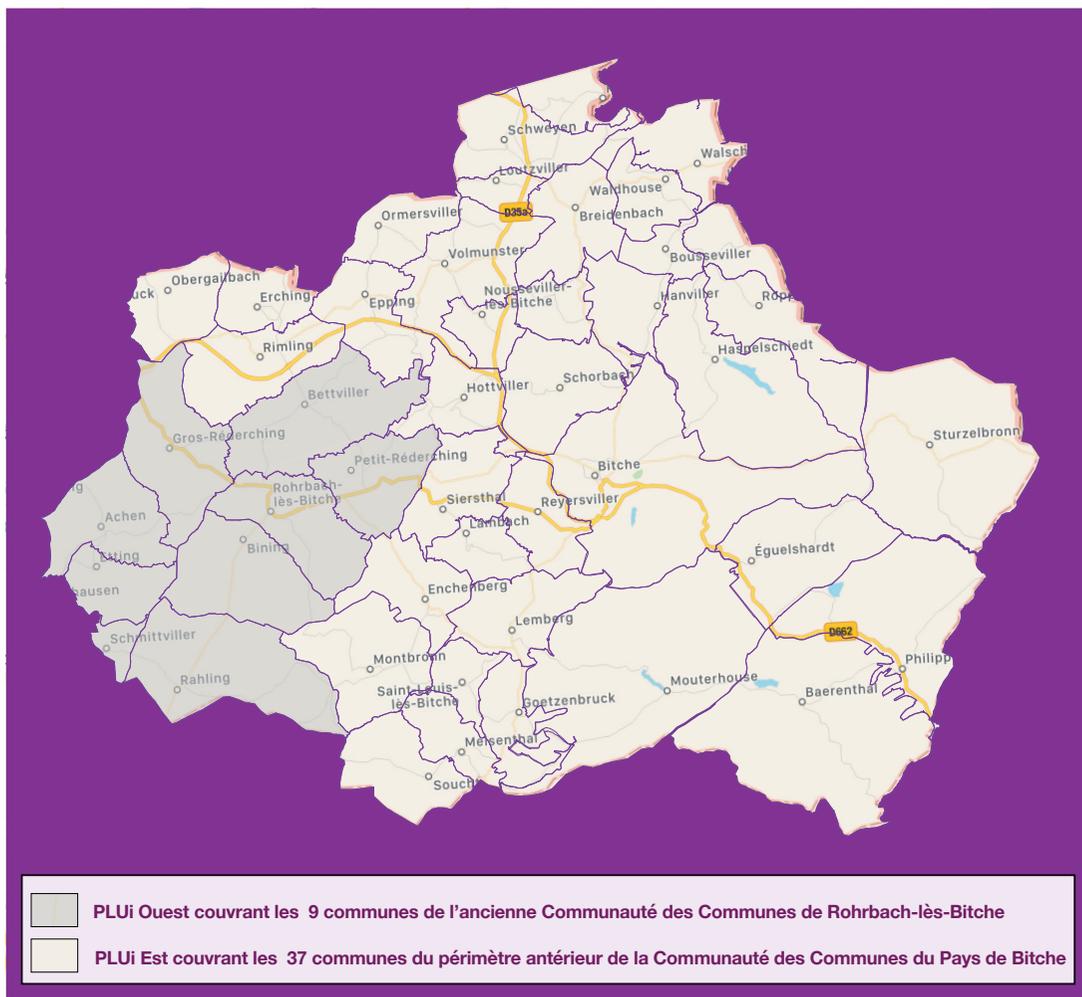
PRAGMA



Pour une bonne lecture, n'oubliez pas l'éco-impression en recto-verso

**PLUI APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE 19 DÉCEMBRE 2019**

LE PRÉSIDENT



PLUi Est	
couvrant les 37 communes du périmètre antérieur de la Communauté des Communes du Pays de Bitche	
Baerenthal	
Bitche	
Bousseviller	
Breidenbach	
Éguelshardt	
Enchenberg	
Epping	
Erching	
Goetzenbruck	
Hanviller	
Haspelschiedt	
Hottviller	
Lambach	
Lemberg	
Lengelsheim	
Liederschiedt	
Loutzviller	
Meisenthal	
Montbronn	
Mouterhouse	
Nousseviller-lès-Bitche	
Obergailbach	
Ormersviller	
Philippsbourg	
Reyersviller	
Rimling	
Rolbing	
Roppeviller	
Saint-Louis-lès-Bitche	
Schorbach	
Schweyen	
Siersthal	
Sucht	
Sturzelbronn	
Volmunster	
Waldhouse	
Walschbronn	

AVANT-PROPOS

LA FONCTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme (article L151-5 du code de l'urbanisme) retenues par la Communauté des Communes du Pays de Bitche pour l'ensemble du territoire couvrant les 37 communes du périmètre de la Communauté des Communes du Pays de Bitche tel qu'il existait antérieurement à la fusion de cette dernière avec la Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche au 1 janvier 2017.

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-20 ans (l'horizon 2037) : il vise à dire le PAYS DE BITCHE que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLUi. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où la Communauté de Communes décide de changer les orientations du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme), ceci par exemple pour permettre un nouveau projet non prévu par les orientations du PADD en vigueur.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
LE PLU! AU SERVICE D'UNE AMBITION FORTE POUR LE PAYS DE BITCHE	4
UN TERRITOIRE, UNE ARMATURE URBAINE, UN PROJET POUR TOUTES LES COMMUNES	7
UN PADD STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 GRANDS DOMAINES D'ACTIONS DÉCLINÉES EN 35 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	8
1- Démographie - Habitat / Renouveau urbain / Développement urbain	9
1.1 Retrouver une vitalité démographique	10
1.2 Prévoir et favoriser la production de 2700 logements dans les vingt prochaines années.....	11
1.3 Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour toutes les générations, en particulier pour les jeunes ménages	12
1.4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace et penser l'habitat dans le cadre du renouvellement urbain.....	13
1.5 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace dans la conception des extensions urbaines dédiées à l'habitat.....	14
2- Economie - Emploi / Artisanat - Industrie / Tourisme – Agriculture	15
2.1 Faciliter la vitalité des activités artisanales et de services non génératrice de nuisance au sein du tissu urbain	16
2.2 Garantir des solutions de redéploiement local pour l'artisanat	17
2.3 Conforter l'offre et l'attractivité de l'offre foncière des sites d'activités	17
2.4 Poursuivre et renforcer de manière ambitieuse et imaginative l'attractivité touristique du territoire	18
2.5 Conforter et valoriser la vitalité de l'agriculture et de l'exploitation forestière dans le respect d'une approche éco-paysagère et de développement durable des espaces	19
3- Commerces - Services / Equipements / Sports - Loisirs – Culture	20
3.1 Conforter le rôle « Ville-Centre » de Bitche et la vocation des pôles secondaires dans l'armature du territoire	21
3.2 Conforter et soutenir l'appareil commercial de proximité	21
3.3 Faciliter et soutenir l'émergence des nouveaux métiers de services et la formation professionnelle tout au long de la vie	21
3.4 Adapter de manière continue et anticiper l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire	22
3.5 Répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées par l'aide au maintien à domicile et la construction, le cas échéant, d'une offre de logements adaptée.....	22
3.6 Prévoir la modernisation - adaptation progressive des équipements de sports, de loisirs et de culture	23
3.7 Engager un développement ambitieux du bilinguisme de la maternelle au lycée	23
3.8 Garantir les conditions de pérennité de la présence du Camp Militaire sur le territoire et son apport stratégique de vitalité	23
4- Mobilité - Transports / Déplacements / Communication	24
4.1 Anticiper et faciliter le développement de la voiture électrique.....	25
4.2 Faciliter les solutions de co-voiturage	25
4.3 Conforter l'attractivité et les solutions de transport en commun et leurs évolutions possibles à moyen et long terme	25
4.4 Promouvoir la mobilité piétons - vélos intra-villageoise	26
4.5 Promouvoir la mobilité piétons - vélos inter-villageoise.....	26
4.6 Faire du très haut débit numérique un vecteur d'attractivité et de développement du territoire	26
5- Biodiversité / Climat - Air - Energie / Risques et Nuisances	27
5.1 Préserver et valoriser le potentiel de biodiversité de la trame verte et bleue	28
5.2 Conforter la richesse écologique des forêts et des espaces agricoles	29
5.3 Valoriser, promouvoir et développer la biodiversité au sein du tissu urbain	30
5.4 Promouvoir la sobriété énergétique	31
5.5 Valoriser dans une vision stratégique le potentiel énergie renouvelable du territoire.....	32
5.6 Prévenir les risques et les nuisances	33
6- Paysage - Cadre de Vie / Qualité Urbaine et / Architecturale – Patrimoine	34
6.1 Maintenir et reconquérir les rythmes paysagers des espaces agricoles	35
6.2 Poursuivre l'ouverture paysagère autour des villages de l'espace forestier.....	36
6.3 Préserver et valoriser le patrimoine d'hier et penser les constructions futures comme le patrimoine de demain	37
6.4 Préserver et reconquérir la silhouette des villages, notamment par une approche maîtrisée de la densification et une conception qualitative des extensions urbaines	38
6.5 Valoriser les solutions d'appropriation des paysages : itinéraires de promenade, de randonnée, lieux de pause et de contemplation	39
LEXIQUE	40

LE PLU AU SERVICE D'UNE AMBITION FORTE POUR LE PAYS DE BITCHE

POUR LE PAYS DE BITCHE, L'AMBITION DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DURABLE

Le Pays de Bitche est aujourd'hui à un tournant de son histoire. La conscience des fragilités du territoire d'un côté, mais aussi la confiance en ses atouts de l'autre, créent un véritable désir d'engagement et d'action. Ainsi, le Pays de Bitche veut affirmer plus que jamais l'ambition d'une nouvelle vitalité et l'ambition d'attractivité durable.

L'objectif de nouvelle vitalité concerne prioritairement la quête d'une tonicité démographique garante du renouvellement générationnel et de la vie sociale qui l'accompagnent, la vie des écoles et la vie associative en particulier. Dans le contexte de l'allongement des études et d'une explosion de la mobilité géographique des ménages, cette quête d'une nouvelle tonicité démographique implique à la fois d'encourager les habitants présents dans le Pays de Bitche à y rester, mais aussi fondamentalement à être attractif pour faire venir de nouveaux habitants sur le territoire.

Territoire profondément rural, le Pays de Bitche est de fait structurellement fragile, sauf à être puissamment offensif en valorisant sans faiblesses les trois leviers d'attractivité qui s'offrent à lui. Ces trois leviers sont complémentaires l'un l'autre et doivent être activés de concert pour démultiplier de la meilleure manière les effets de synergie.

Levier d'attractivité n°1 : Valoriser l'atout cadre de vie, nature et services aux habitants

Rester habiter ou venir habiter au Pays de Bitche, c'est tout d'abord bénéficier d'un cadre de vie de qualité. Ce cadre de vie doit être pensé comme un atout d'attractivité majeur à valoriser de manière ambitieuse.

C'est ensuite pouvoir disposer d'un niveau de service de qualité. Cela est déjà le cas avec le haut débit numérique, mais doit poursuivre sa montée en puissance en matière d'enfance, scolaire et périscolaire. De manière générale, la qualité des services aux habitants s'impose comme un domaine à améliorer de manière continue.

Troisième élément d'attractivité, le niveau de l'emploi local. Ce dernier dépend de la conjoncture économique générale et se trouve structurellement fragile dans un territoire rural comme le Pays de Bitche. Ce constat posé, une nouvelle tonicité économique est possible et doit faire l'objet de toute les attentions.

Levier d'attractivité n°2 : Valoriser l'atout de quasi proximité avec les pôles économiques et urbain voisins

L'attractivité du Pays de Bitche peut compter sur ses atouts endogènes mis en exergue ci-dessus via le levier n°1, mais celui-ci doit nécessairement être renforcé par l'atout que représente la couronne des pôles économiques et urbains qui entoure le Pays de Bitche dans un rayon moyen de 30 minutes.

Ces pôles économiques représentent autant de bassins d'emplois indispensables à la vitalité du Bitcherland. L'articulation entre ces pôles et le Pays de Bitche fonctionne aujourd'hui spontanément, mais elle doit être optimisée et, à l'avenir, être valorisée dans le cadre d'une véritable stratégie.

Levier d'attractivité n°3 : Jouer de manière très engagée la carte du nouveau tourisme « Nature et Patrimoine »

Territoire « nature » composante de la réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald, le Pays de Bitche dispose de paysages remarquables auxquels s'ajoute notamment la richesse des métiers d'art des cristalleries. Il s'agit là d'atouts forts de développement touristique, donc économique.

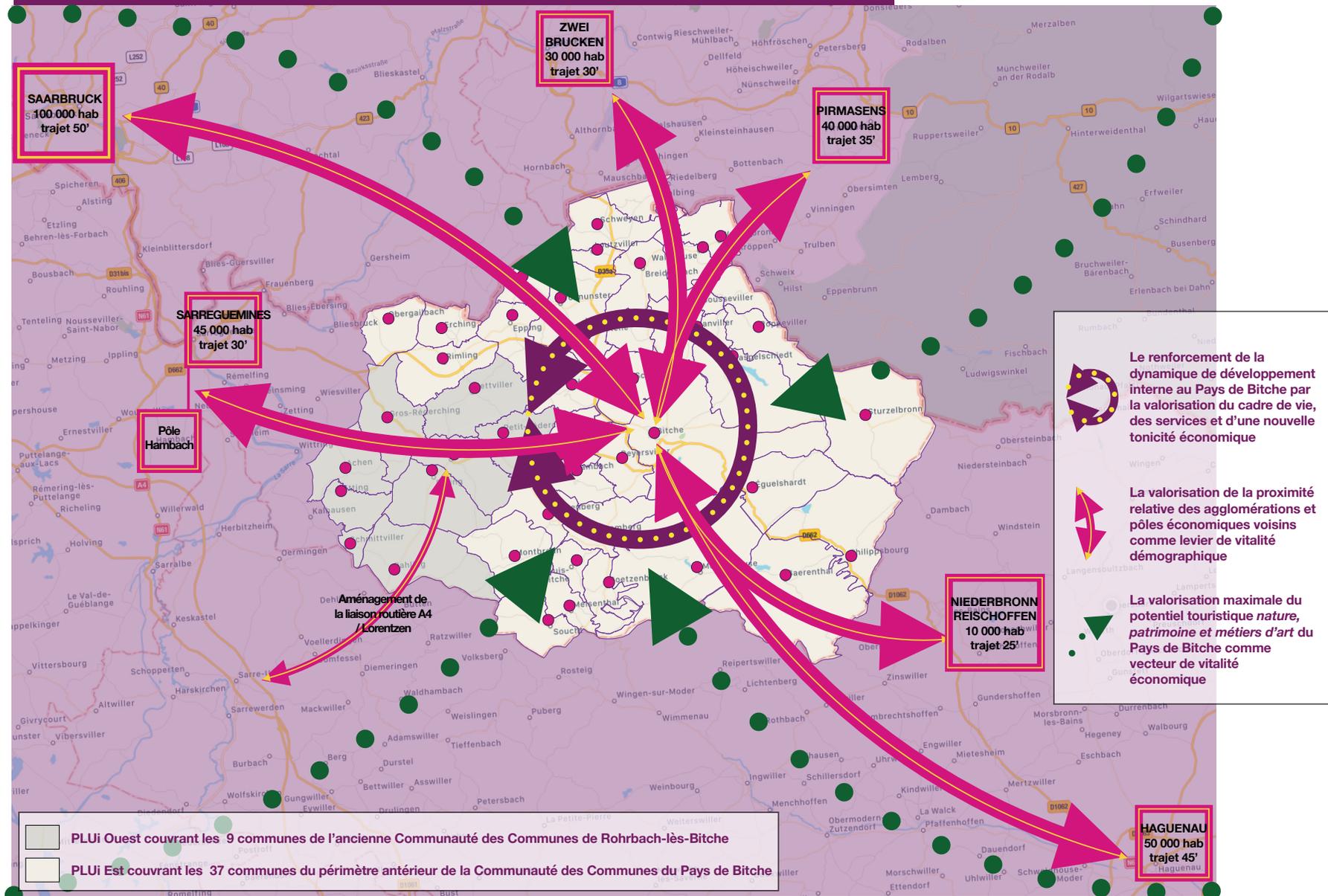
En effet, outre le tourisme estival classique, se joue aujourd'hui le développement exponentiel du tourisme nature de week-end. Pendant « vert » du tourisme urbain européen, ce tourisme offre au Pays de Bitche une chalandise de quelque 6 millions d'habitants dans un rayon de quelque trois heures (en mobilité routière). Ce « nouveau tourisme » implique une stratégie produits aussi offensive qu'innovante, le Pays de Bitche doit en faire un levier d'attractivité majeur, une véritable marque *Pays de Bitche*.

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) CONSTRUIT POUR ACTIVER LES TROIS LEVIERS

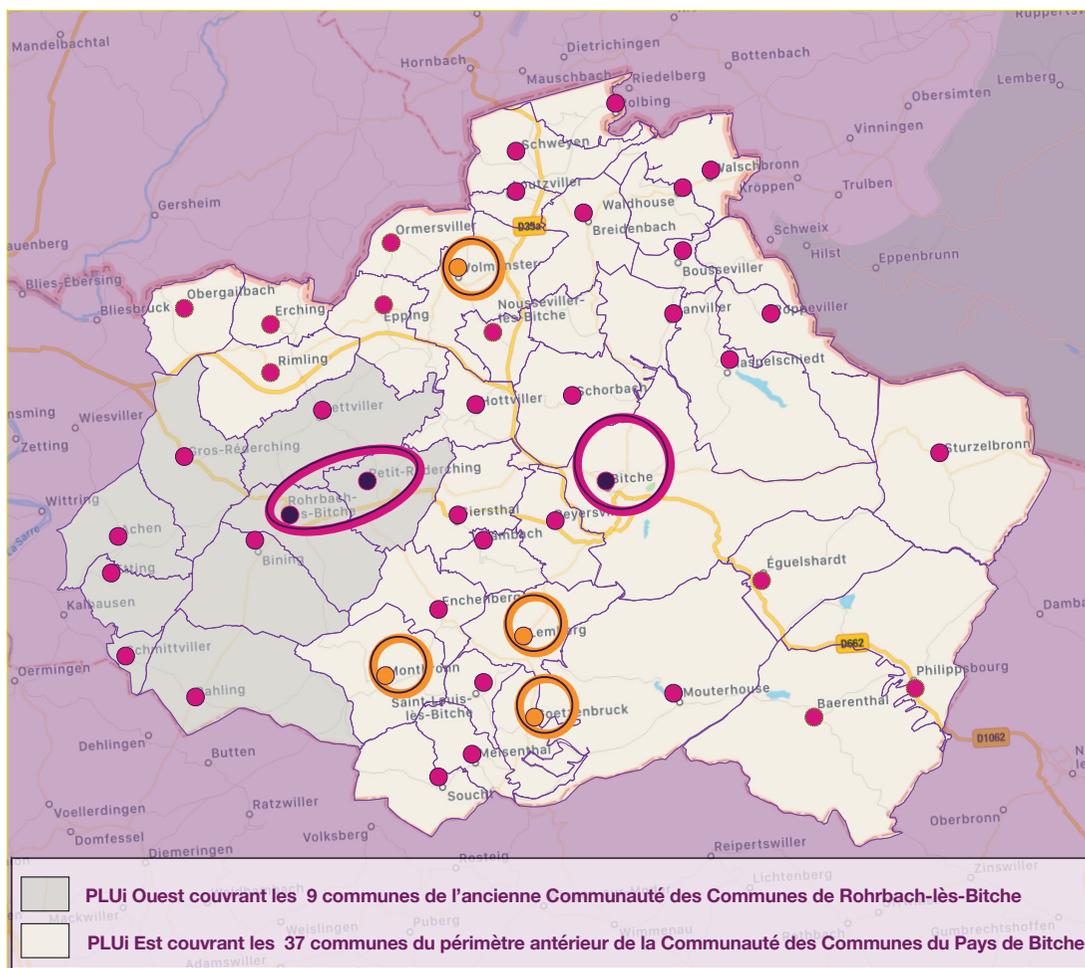
Ces trois leviers d'attractivité et de vitalité du Pays de Bitche sont au cœur de la stratégie d'avenir du Pays de Bitche. Il doivent structurer le PLU et former la colonne vertébrale idéale du projet politique de territoire que forme le PADD.



AGIR PUISSAMMENT SUR TROIS LEVIERS D'ATTRACTIVITÉ



UN TERRITOIRE, UNE ARMATURE URBAINE, UN PROJET POUR TOUTES LES COMMUNES



LE PADD, UN PROJET POUR TOUTES LES COMMUNES QUI S'APPUIE ET VALORISE L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche regroupe 46 communes. 9 communes (issues de l'ancienne Communauté des Communes de Rohrbach-lès-Bitche) composent le PLU Ouest et 37 communes (issues du périmètre antérieur de la Communauté des Communes du Pays de Bitche) composent le PLU Est.

L'objectif du PADD est de concevoir et mettre en perspective la stratégie globale de développement du Pays de Bitche pensé comme un tout, mais de fait aussi, cette stratégie doit porter une vision équitable garante du devenir de toutes les communes.

Dans cette logique, le PADD fait également sien l'armature urbaine définie par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Sarreguemines (SCOTAS). Il prend ainsi en compte les vocations spécifiques des pôles urbains, des pôles secondaires et des villages. Cependant, afin de prendre également en compte l'attractivité résidentielle spécifique des communes reliées rapidement aux pôles urbains majeurs voisins, le PADD ajoute la catégorie de village attractivité plus à la structuration de son armature urbaine.

Le rôle et la vocation du pôle urbain de Bitche

Ainsi, Bitche représente le pôle urbain central du territoire, ceci avec le pôle Rohrbach-lès-Bitche / Petit-Réderching localisé dans le PLU Ouest.

Le rôle et la vocation des pôles secondaires de Volmunster, Montbronn, Lemberg et Goetzenbruck

Les quatre pôles secondaires, l'un localisé au nord et les trois autres au sud complètent les communes à vocation supra-locale

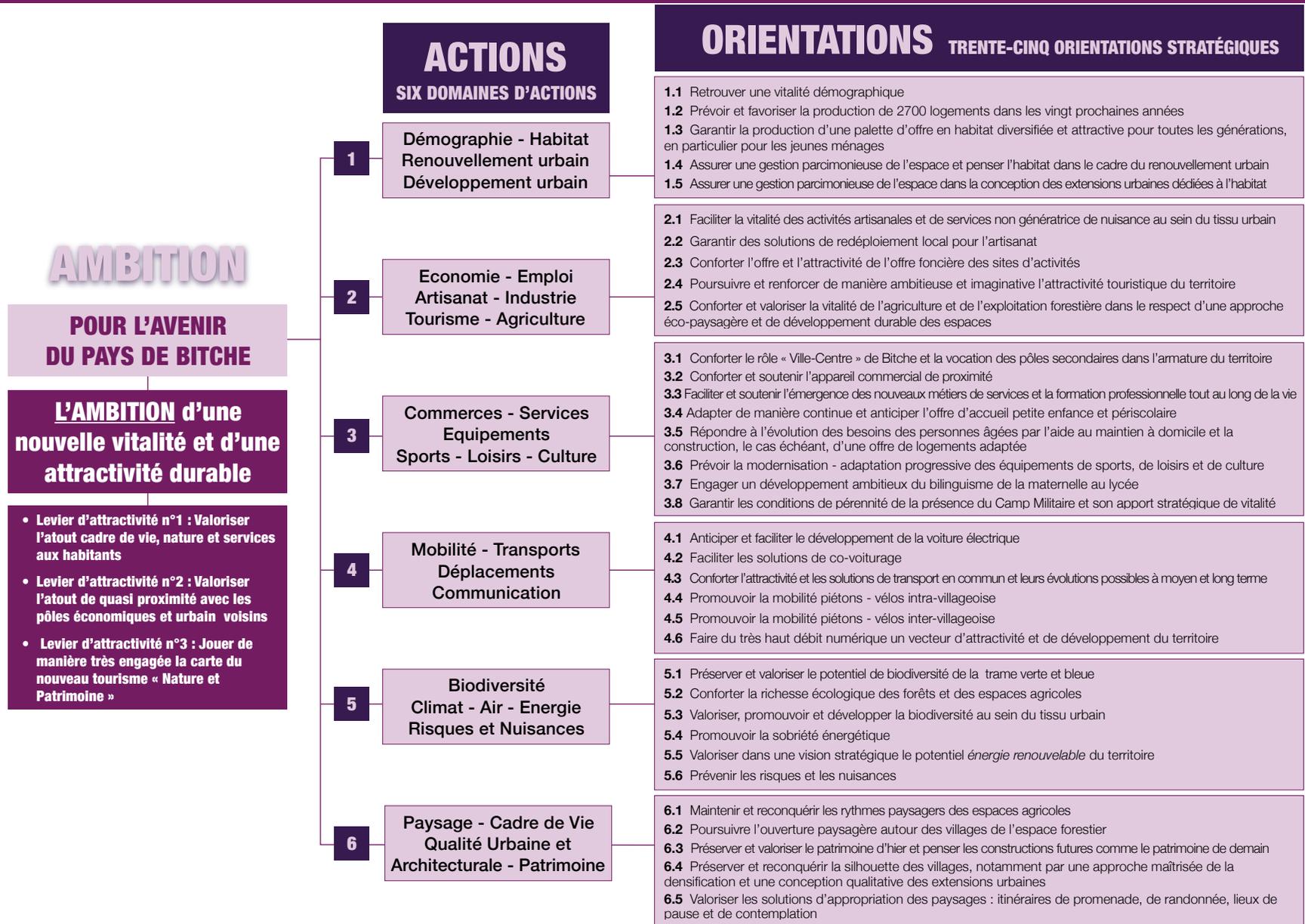
Le rôle et la vocation des 32 communes villages

Concernant les communes « village », elles sont au nombre de 32 auxquelles s'ajoutent, à l'échelle de l'ensemble du Pays de Bitche, les 7 localisées dans le PLU Ouest.

La confortation spécifique de 7 villages attractivité plus

Parmi les « villages » du PLU Est, 7 bénéficient d'une attractivité résidentielle particulière à valoriser.

UN PADD STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 GRANDS DOMAINES D' ACTIONS DÉCLINÉES EN 35 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



1 DÉMOGRAPHIE - HABITAT - RENOUVELLEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

LE CHOIX D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Un territoire, avant tout c'est des femmes, des hommes, des enfants et des familles qui ensemble produisent et bénéficient d'une vitalité sociale. De ce fait, la vitalité démographique du territoire est un élément essentiel à son devenir.

L'évolution démographique certes cela ne se décrète pas, mais s'imposer un objectif ambitieux en la matière, c'est ensuite se contraindre à agir efficacement sur tous les leviers, notamment ceux du cadre de vie, de l'emploi et des services, qui rendent possible la concrétisation de cet objectif.

Mais de manière spécifique, c'est prévoir une production de logements afférente. Cette production de logements doit aussi fondamentalement participer à un urbanisme de qualité et de proximité, aussi importe-t-il de mettre en perspective dans le PADD un cadre aussi bien qualitatif que quantitatif en matière d'habitat.

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 1.1 Retrouver une vitalité démographique
- 1.2 Prévoir et favoriser la production de 2700 logements dans les vingt prochaines années
- 1.3 Garantir la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour toutes les générations, en particulier pour les jeunes ménages
- 1.4 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace et penser l'habitat dans le cadre du renouvellement urbain
- 1.5 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace dans la conception des extensions urbaines dédiées à l'habitat

1 DÉMOGRAPHIE - HABITAT - RENOUVELLEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

1.1 RETROUVER une vitalité démographique

► LE CHOIX DU REDÉMARRAGE : 26 500 habitants d'ici 20 ans

- Le choix d'une ambition forte, mais réaliste si l'ensemble de la stratégie territoriale du PADD est mise en oeuvre de manière approfondie

	1982	1990	1999	2008	2014	2019	2029	2039
Nombre total d'habitants	25 566	25 278	25 562	25 475	24 756	24 750	25 500	26 500
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans		5 100	4 698	4 181	3 873	3 875	3 900	4 200
		20,18 %	18,38 %	16,41 %	15,64 %	15,66 %	15,29 %	15,85 %
Croissance démographique annuelle	-	-36	32	-10	-120	-1	75	100
Croissance démographique annuelle en valeur relative		-0,14 %	0,12 %	-0,04 %	-0,47 %	-0,00 %	0,30 %	0,39 %
		-0,07 %					0,35 %	

► LE CHOIX D'UNE VITALITÉ DÉMOGRAPHIQUE POUR TOUTES LES COMMUNES

- Le choix d'une vitalité démographique partagée pour toutes les communes
- Le choix d'un objectif de vitalité démographique qui prennent en compte également les objectifs de consolidation de l'armature urbaine et les conditions différenciées de potentiel d'attractivité, notamment celles spécifiques des communes portes du Pays de Bitche qui bénéficient d'une plus grande proximité des pôles d'emplois voisins.

1 DÉMOGRAPHIE - HABITAT - RENOUVELLEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

1.2 PRÉVOIR et FAVORISER la production de 2 700 logements dans les vingt prochaines années

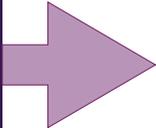
► LE CHOIX DU REDÉMARRAGE : 2 700 Logements d'ici 20 ans

- L'ambition démographique combinée avec la baisse prévisible de la taille des ménages implique de permettre la production de 2 700 logements (via la réduction de la vacance, la mutation des grands bâtis existants, la densification du tissu urbain existants et les extensions urbaines)

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique								
		1990	1999	2008	2013	2019	2029	2039
Nombre d'habitants		25 278	25 562	25 475	24 756	24 750	25 500	26 500
Taille des ménages		2,91	2,70	2,51	2,40	2,38	2,25	2,02
Nombre de résidences principales		8 680	9 483	10 168	10 330	10 400	11 333	13 119
Production de résidences principales	Période	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013	2013 - 2016	2016 - 2026	2026 - 2036
	Sur la période	-	803	685	162	70	933	1 785
	En moyenne annuelle	-	89,22	76,11	32,40	23,33	93,33	178,55
		107,50					135,94	
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages		-	697,64	719,72	462,02	72,52	600,00	1 290,43

► La volonté d'assurer pour toutes les communes un potentiel de production de logements proportionné à l'ambition de vitalité démographique

1.3 GARANTIR la production d'une palette d'offre en habitat diversifiée et attractive pour toutes les générations, en particulier pour les jeunes ménages



- ▶ Favoriser de manière proactive la production de logements « jeunes ménages » en locatif et en primo-accession dans toutes les communes
- ▶ Adapter l'offre de logement à l'évolution des modes de vie
- ▶ Favoriser la réhabilitation des logements
- ▶ Favoriser la mutation / remobilisation du bâti ancien
- ▶ Favoriser la reconversion des résidences secondaires en résidences principales
- ▶ Anticiper l'évolution des itinéraires résidentiels des personnes âgées
- ▶ Assurer une prise en compte de la dimension sociale du logement
- ▶ Assurer une prise en compte de la problématique de l'handicap dans la production et la réhabilitation des logements
- ▶ Concevoir une palette d'offre de logements nouveaux qui vise quelque 50% de logements collectifs (ou individuel dense) à Bitche, 40% à Lemberg, Montbronn, Goetzenbruck et Volmunster, et 35% dans les communes villages.

1 DÉMOGRAPHIE - HABITAT - RENOUVELLEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

1.4 ASSURER une gestion parcimonieuse de l'espace et penser l'habitat dans le cadre du renouvellement urbain

Ceci pour LIMITER au stricte besoin le recours aux extensions urbaines

- ▶ **Etablir un objectif circonstancié, commune par commune, de résorption de la vacance pour ramener la vacance dite classique au seuil de 5%, soit assurer la remise sur le marché de quelque 140 logements pour l'ensemble du PLUi Est**
- ▶ **Engager un programme d'action pour favoriser la réduction de la vacance dite hors marché concernant des biens non ou faiblement négociable dans le contexte du marché de l'immobilier du Pays de Bitche**
- ▶ **Favoriser la mutation du bâti en habitat pluri-logements, notamment dans le cas des grandes maisons issues de la reconstruction**
- ▶ **Déterminer, commune par commune, les potentiels de densification du tissu bâti dans le respect de l'équilibre éco-paysager du cadre urbain et assurer leurs meilleurs mobilisation possible, soit viser la production de quelque 780 logements par densification du tissu bâti existant pour l'ensemble du PLUi Est**
- ▶ **Définir une stratégie de renouvellement/densification du tissu urbain et engager de manière afférente une politique pro-active de concrétisation à l'échelle inter-**

1 DÉMOGRAPHIE - HABITAT - RENOUVELLEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

1.5 Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace dans la conception des extensions urbaines dédiées à l'habitat

Ceci dans le but de DOUBLER en moyenne la densité de logements à l'hectare relativement à celle constatée ces 10 à 15 dernières années :

→ Cette objectif doit permettre de DIVISER PAR DEUX la consommation foncière constatée depuis le début des années 2000, ceci relativement à sa contribution à la vitalité du territoire en terme de production de logements et de vitalité démographique

► **Déterminer commune par commune les besoins en extension urbaine au regard des objectifs de production de logements, des objectifs prévisibles de réduction de la vacance, de densification du tissu bâti existant et de la prise en compte d'un objectif d'une production minimale de logements par hectare dans les dites extensions urbaines selon le cadre suivant :**

- 23 logements / hectare dans les extensions urbaines de la commune pôle urbain de Bitché *(densité incluant les voiries et espaces publics)*
- 17 logements / hectare dans les extensions urbaines des communes pôle secondaires *(densité incluant les voiries et espaces publics)*
- 14 logements / hectare dans les extensions urbaines des communes villages *(densité incluant les voiries et espaces publics)*
- ➔ **Le potentiel de réduction de la vacance étant estimé à quelque 140 logements et celui de la densification à quelque 780 logements, les extensions urbaines, urbaines, dédiées à l'habitat doivent être calibrées pour permettre la construction de quelque 1780 logements, soit entre 110 et 120 ha pour l'ensemble du PLUI Est**

► **Assurer une déclinaison communale des possibilités d'extension urbaine dans une logique prenant en compte :**

- Le différentiel de taille démographique des villages
- Les différences de potentiel de densification

► **Concevoir une localisation qualitative des extensions urbaines prenant en compte**

- Le potentiel d'intégration paysagère
- La participation à la forme urbaine
- La qualité résidentielle
- La problématique foncière

2 ECONOMIE - EMPLOI - ARTISANAT - INDUSTRIE - TOURISME - AGRICULTURE

UNE APPROCHE CLASSIQUE ET UNE AMBITION INNOVANTE

Le développement économique du territoire s'impose comme une ambition permanente.

Faciliter l'activité économique au sein du tissu urbain, garantir une offre opérationnelle d'accueil en sites d'activités sont autant de solutions classiques qu'il importe de poursuivre en les optimisant en anticipant autant que possible les effets, mutations, opportunités et possibilités offertes par la révolution numérique des modèles économiques.

Anticiper et s'inscrire dans une démarche pro-active en matière de nouveau tourisme de courts séjours et de week-end notamment, c'est imaginer la marque Pays de Bitche et l'ensemble de la gamme produits qui la compose. En la matière, le PLUi et son PADD ont un rôle stratégique à tenir.

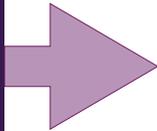
Le devenir de l'agriculture, un métier également en mutation continue, offre des opportunités à saisir en jouant de manière complémentaire la carte d'une agriculture industrielle éco-raisonnée et la carte d'une agriculture de filière courte et de proximité. Et, ceci dans les deux cas en prenant en compte aussi la dimension éco-paysagère de l'espace agricole et son rôle dans la richesse et la finesse du cadre de vie du Pays de Bitche.

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 2.1 Faciliter la vitalité des activités artisanales et de services non génératrice de nuisance au sein du tissu urbain**
- 2.2 Garantir des solutions de redéploiement local pour l'artisanat**
- 2.3 Conforter l'offre et l'attractivité de l'offre foncière des sites d'activités**
- 2.4 Poursuivre et renforcer de manière ambitieuse et imaginative l'attractivité touristique du territoire**
- 2.5 Conforter et valoriser la vitalité de l'agriculture dans le respect d'une approche éco-paysagère des espaces**

2 ECONOMIE - EMPLOI - ARTISANAT - INDUSTRIE - TOURISME - AGRICULTURE

2.1 Faciliter la vitalité des activités artisanales et de services non génératrices de nuisances au sein du tissu urbain



► Conforter l'animation et la richesse du tissu urbain en y facilitant l'implantation des activités de services, de commerces et d'artisanat tant par mobilisation des espaces non bâtis que par réemploi du bâti existant

- Définir dans le règlement du PLUi des solutions facilitant la vitalité des activités économiques au sein des villages, mais ceci en fixant comme limites la maîtrise :
 - des problématiques de stationnement
 - des nuisances, notamment sonores et olfactives
 - d'intégration architecturale
- Valoriser, autant que possible dans chaque commune, des espaces de centralité facteurs de synergie (via la place du village, la création de mini-pôles...)

2.2 Garantir des solutions de redéploiement local pour l'artisanat et inscrire les activités commerciales dans le cadre d'une armature urbaine renforcée

- ▶ Valoriser le réemploi des friches industrielles du territoire
- ▶ Définir et répondre aux éventuels besoins fonciers de desserrement des acteurs économiques déjà présents dans les communes
- ▶ Inscrire le développement commercial du territoire dans le cadre de l'armature urbaine en trois strates avec Bitche, les pôles secondaires et les communes villages

2.3 Conforter l'offre et l'attractivité de l'offre foncière des sites d'activités

- ▶ Concevoir une stratégie de valorisation qualitative des sites d'activités et asseoir leur promotion par une mise en perspective d'une ambition territoriale renouvelée
- ▶ Pérenniser dans le PLUi les sites d'activités existants et concrétiser l'extension des sites d'activités de Bitche, de Montbronn Est et de Lemberg
- ▶ Doter le territoire de la possibilité de réaliser un site d'activité stratégique « Opportunité Grand Projet »

2.4 Poursuivre de manière ambitieuse et imaginative l'attractivité touristique du territoire

▶ **Poursuivre la valorisation des possibilités de randonnées :**

- à pied, vélo, VTT, cheval, en identifiant les itinéraires, les lieux d'animation, d'accueil, de découverte, de contemplation, points de vue, existantes, à créer ou valoriser

▶ **Amplifier et rendre virale l'image d'excellence de la tradition verrière du territoire**

▶ **Développer le potentiel «Promenades et Randonnées (à pied, vélo, VTT, Cheval) », ainsi que l'ambiance « nature » du massif forestier, ceci en synergie avec l'offre d'hébergement, de restauration, l'offre muséal, patrimoniale et des métiers d'arts**

▶ **Poursuivre la valorisation des itinéraires thématiques dans une vision stratégique d'ensemble**

▶ **Valoriser les offres de sports de plein air spécifiques :**

- en particulier les sites de motocross de Martinsthal à Bitch et de Kreuzberg à Schweyen, de Montbronn / Rahling, le circuit de karting à Meisenthal et les sites « aventures » tel le Tepacap de Bitch

▶ **Faire de la promotion touristique un vecteur stratégique de refondation générale de l'IMAGE DU PAYS DE BITCHE**

▶ **Démultiplier l'ambition de valorisation touristique du territoire en visant une double chalandise :**

- Le public « grande région » situé dans un rayon de 2 à 3 heures (en mobilité routière), captif tout au long de l'année, les week-ends en particulier
- Le public « Europe », vacancier au long cours

▶ **Poursuivre la valorisation des sites touristiques emblématique représente :**

- La citadelle de Bitch
- Le Simserhoff
- Le moulin d'Eschwiller

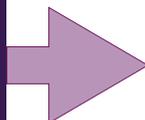
▶ **Prévoir et mettre en perspective une refondation de l'offre d'hébergement touristique**

- Favoriser le développement de l'hébergement touristique intra-muros
- Prévoir la possibilité de création d'équipements « d'Hébergement touristiques emblématiques » en des lieux stratégiques situés hors l'espace urbain existant, tel par exemple le site du Golf de Bitch, le site de la Schwalb à Enchenberg / Lambach / Lemberg, le site de l'étang de Hanau...
- Prévoir et localiser la possibilité de création d'un ou deux « d'Hébergement touristiques emblématiques » en des lieux « nature » d'une attractivité particulière
- Prévoir la réalisation d'équipements spécifiques d'information et de sensibilisation des publics à la richesse, la qualité et la fragilité de l'environnement du Pays de Bitch (tel par exemple : une maison de la nature, une maison de l'eau et de la rivière, une maison de la chasse et de la pêche...).
- Inscrire l'offre d'hébergement des « sites étang » et des campings dans une perspective d'avenir
- Identifier et localiser les sites potentiels d'accueil d'hébergement insolite

▶ **Valoriser l'offre touristique en synergie avec les territoires voisins**

2.5

Conforter et valoriser la vitalité de l'agriculture et de l'exploitation forestière dans le respect d'une approche éco-paysagère et de développement durable des espaces



- ▶ **Assurer le maintien et le développement d'une agriculture dynamique est intégré à son territoire.**
- ▶ **Soutenir l'ensemble des formes de diversification des activités agricoles présents sur le territoire** (transformations des ventes de produits agricoles locaux en circuit court, accueil à la ferme, production d'énergie...)
- ▶ **Définir en concertation avec les agriculteurs la localisation des espaces agricoles :**
 - Constructibles et inconstructibles
 - ceci dans un souci :
 - d'efficacité économique pour les exploitants
 - de cohabitation avec les espaces habités
 - d'acceptation sociale (pour les grands projets d'élevage)
 - de prise en compte des richesses écologiques et des paysages
- ▶ **Viser également à :**
 - Réserver annuellement une quote part des terres agricoles en mutation de propriétaires à la création et au développement de l'agriculture de filière courte et de proximité
 - Assurer des conditions de circulation des engins agricoles et la desserte des îlots cultureux lors de la réalisation des opérations d'aménagement urbain.
 - Prendre en compte les périmètres de protection sanitaire générés par les bâtiments agricoles et maintenir l'urbanisation à distance raisonnée des sites d'exploitation.
- ▶ **Concevoir pour toutes les « communes forestières » un plan d'ouverture des paysages et de reconquête agro-pastorale**
- ▶ **Définir à l'échelle de chaque commune un plan de préservation et de reconquête de la biodiversité des milieux agricoles** (haies, bosquets, arbres isolés, alignement d'arbres, vergers)
- ▶ **Valoriser la valeur économique de l'exploitation forestière par la généralisation des certifications FSC ou, le cas échéant PEFC**
- ▶ **Conforter le potentiel de développement économique de la filière bois sur le territoire**

3 COMMERCE - SERVICES - EQUIPEMENTS - SPORTS - LOISIRS - CULTURE

UNE ADAPTATION ET UNE ANTICIPATION CONTINUE

Décider d'habiter en monde rural c'est faire le choix d'un mode de vie afférent. C'est accepter moins de services immédiats dans différents domaines, mais c'est aussi savoir disposer d'un ensemble de services fondamentaux en matière de santé, d'aide à domicile pour les personnes dépendantes, de petite enfance et de périscolaire notamment.

Ces services fondamentaux ne sont pas un luxe urbain, mais une nécessité pour l'attractivité résidentielle du territoire, donc sa vitalité démographique. En la matière, le Pays de Bitche doit donc travailler à adapter et optimiser l'offre de services et d'équipements de manière aussi continue qu'ambitieuse.

La prise en compte de la réalité transfrontalière du Pays de Bitche doit également être au coeur de la stratégie territoriale. En ce sens, il est fondamental que le territoire puisse engager une vraie politique de bilinguisme de la maternelle au lycée. Ce bilinguisme réel est nécessaire pour que la jeunesse du territoire soit formée et capable de bénéficier de la richesse du bassin d'emploi effectif. Il est également nécessaire pour faciliter l'implantation durable de familles allemandes et conforter ainsi la vitalité démographique.

8 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 3.1 Conforter le rôle « Ville-Centre » de Bitche et la vocation des pôles secondaires dans l'armature du territoire**
- 3.2 Conforter et soutenir l'appareil commercial de proximité**
- 3.3 Faciliter et soutenir l'émergence des nouveaux métiers de services et la formation professionnelle tout au long de la vie**
- 3.4 Adapter de manière continue et anticiper l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire dans le cadre d'une politique articulée avec pôles scolaires**
- 3.5 Répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées par l'aide au maintien à domicile et la construction, le cas échéant, d'une offre de logements adaptée**
- 3.6 Prévoir la modernisation - adaptation progressive des équipements de sports, de loisirs et de culture**
- 3.7 Engager un développement ambitieux du bilinguisme de la maternelle au lycée**

3 COMMERCE - SERVICES - EQUIPEMENTS - SPORTS - LOISIRS - CULTURE

3.1 Conforter le rôle « Ville-Centre » de Bitché et la vocation des pôles secondaires dans l'armature du territoire

- ▶ Penser la localisation des équipements, services et commerces pour conforter les synergies et masses critiques vecteurs de développement et d'attractivité
- ▶ Valoriser l'atout « centralité » de la ville de Bitché
- ▶ Assurer le maillage du territoire en renforçant le rôle des pôles secondaires de Volmunster, Montbronn, Lemberg et Goetzenbruck

3.2 Conforter et soutenir l'appareil commercial de proximité

- ▶ Maintenir le tissu commercial de proximité en misant sur les produits locaux et l'accompagnement des commerçants.
- ▶ Faciliter le regroupement régulier des commerçants en proposant des espaces adaptés (salle des fêtes, halle couverte, espace public adapté, ...)
- ▶ Faciliter l'accès aux marchés par tous en développant des services de locomotion adaptés type transport à la demande ou covoiturage

3.3 Faciliter et soutenir l'émergence des nouveaux métiers de services et la formation professionnelle tout au long de la vie

- ▶ Engager le renforcement des solutions de formation professionnelle tout au long de la vie pour faciliter l'adaptation des publics à l'évolution des métiers
- ▶ Maintenir les services de santé sur le territoire et en faciliter l'implantation de nouveaux praticiens par la mutualisation des espaces en installant de nouvelles maisons de santé
- ▶ Favoriser l'offre en services itinérants en développant des sites d'accueil adaptés à ces services (santé, commerce, loisirs, ...)

3.4 Adapter de manière continue et anticiper l'offre d'accueil petite enfance et périscolaire

- ▶ Créer une centrale pour mieux gérer et répartir les demandes de garde
- ▶ Adapter de manière pro-active, anticiper, coordonner et localiser l'offre d'accueil petite enfance, périscolaire et la carte des RPi, dans le souci à la fois du temps de l'enfant et de la vie pratique des familles
- ▶ Proposer des modes de garde alternatifs type crèche parentale

3.5 Répondre à l'évolution des besoins des personnes âgées par l'aide au maintien à domicile et la construction, le cas échéant, d'une offre de logements adaptée

- ▶ Assurer le maintien des personnes âgées à domicile grâce aux services de santé de proximité
- ▶ Proposer une nouvelle offre de logements adaptée qui permettent de faire la transition entre la maison de famille et la maison de retraite
- ▶ Développer le principe MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées), projet déjà évoqué à Lemberg
- ▶ Favoriser le développement d'espaces d'échanges type jardins ou vergers partagés

3 COMMERCE - SERVICES - EQUIPEMENTS - SPORTS - LOISIRS - CULTURE

3.6 Prévoir la modernisation / adaptation progressive des équipements de sports, de loisirs et de culture

- ▶ Pérenniser une offre de qualité sur le territoire et l'étoffer progressivement avec par exemple la création d'un espace aqua-détente en lien avec la piscine de Bitche
- ▶ Favoriser la création de bouclages permettant de nouveaux itinéraires de promenades et développer des circuits thématiques pour associer promenades et tourisme
- ▶ Organiser la mutualisation de certains équipements de proximité (comme les terrains de foot)
- ▶ Maintenir le tissu associatif sur le territoire en offrant des lieux de rassemblement en fonction des activités
- ▶ Faciliter l'accès aux sites culturels en proposant une offre de transport adaptée pour les habitants et des sites d'hébergements pour les personnes qui viennent de plus loin

3.7 Engager un développement ambitieux du bilinguisme de la maternelle au lycée

- ▶ Faire du bilinguisme Français / Allemand dans les écoles une force d'avenir pour la jeunesse d'un territoire transfrontalier qu'est le Pays de Bitche
- ▶ Faire du bilinguisme Français / Allemand une force d'attractivité démographique pour le Pays de Bitche
- ▶ Faire du bilinguisme un point d'intérêt et d'attrait de nouveaux habitants sur le territoire
- ▶ Mettre en perspective la création d'un pôle scolaire bilingue trans-frontalier

3.8 Garantir les conditions de pérennité de la présence du Camp Militaire sur le territoire et son apport stratégique de vitalité

- ▶ Faciliter les conditions d'accueil et de développement du Camp Militaire et des activités adjacentes

4 MOBILITÉ - TRANSPORTS - DÉPLACEMENTS - COMMUNICATION

POUR LE PROGRÈS DU BILAN CARBONE ET DU CADRE DE VIE

L'étendue du Pays de Bitche et son caractère rural limitent structurellement et durablement le rôle des transports en communs aussi bien sur son territoire même qu'en liaison vers les pôles urbains et économiques voisins. Cela dit, tout progrès en la matière doit être visé dans le respect d'une pertinence économique minimale.

Fortement dépendant des questions de mobilités, le Pays de Bitche peut cependant compter fortement réduire son impact carbone en la matière dans les vingt prochaines années. En effet, la généralisation prévisible à cet horizon de la voiture électrique et autonome bouleverse fondamentalement la donne. Cette révolution à la fois en matière d'éco-bilan que de sécurité, y compris en agglomération, doit faire partie de manière prospective de la préparation du territoire de demain qu'engage le PADD.

Les progrès de l'éco-mobilité doivent également être ceux de l'éco-mobilité de proximité, c'est-à-dire celle de la marche à pied et du vélo. En la matière, l'enjeu est également celui du cadre de vie et de la convivialité.

Le Pays de Bitche disposant déjà de la fibre optique sur l'essentiel de son territoire, il importe de renforcer la valorisation innovante de ce service « territoire connecté ».

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 4.1 Anticiper et faciliter le développement de la mobilité électrique, autonome et connectée**
- 4.2 Faciliter les solutions de co-voiturage**
- 4.3 Conforter l'attractivité et les solutions de transport en commun et leurs évolutions possibles à moyen et long terme**
- 4.4 Promouvoir la mobilité piétons - vélos intra-villageoise**
- 4.5 Promouvoir la mobilité piétons - vélos inter-villageoise**
- 4.6 Faire du très haut débit numérique un vecteur d'attractivité et de développement du territoire**

4 MOBILITÉ - TRANSPORTS - DÉPLACEMENTS - COMMUNICATION

4.1 Anticiper et faciliter le développement de la mobilité électrique, autonome et connectée

► Favoriser de manière proactive la (quasi) généralisation de la mobilité électrique, autonome et connectée dans la prochaine décennie

- Par l'exemplarité des collectivités locales dans le renouvellement de leur parc automobile en faveur des voitures électriques
- Par l'animation et la valorisation d'une stratégie locale de développement des bornes de recharges
- Par une anticipation pro-active des évolutions des modèles de mobilité induit par les véhicules autonomes, ceci tant en terme de mobilité individuelle que collective

4.2 Faciliter les solutions de covoiturage

► Maintenir les parkings de covoiturage existants, faciliter leur développement et l'implantation de nouveaux

► Identifier les secteurs clés porteurs d'une dynamique de covoiturage (carrefours stratégiques urbains ou extra-urbain,...)

4.3 Conforter l'attractivité et les solutions de transport en commun et leurs évolutions possibles à moyen et long terme

► Valoriser l'attractivité de la gare de Wingen-sur-Moder et son accès à Strasbourg en 35 à 45 minutes

► Revaloriser la desserte ferroviaire du territoire via la ligne Bitche-Haguenau-Strasbourg en engageant la réouverture de la section de 12 km entre Bitche - Nierderbronn-les-Bains

► Renforcer les centralités urbaines 500m autour des gares/haltes ferroviaires de Bitche et Lemberg dans perspective de la réouverture de la ligne Bitche-Haguenau-Strasbourg

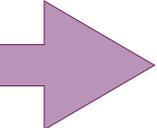
► Préserver le foncier de la liaison ferrée Bitche - Sarreguemines pour permettre son éventuelle réouverture à terme

► Identifier les pôles d'emplois et mesurer le potentiel de transport alternatif qui pourrait être mis en place

► Faciliter les déplacements liés aux transports de marchandises sur le territoire

4 MOBILITÉ - TRANSPORTS - DÉPLACEMENTS - COMMUNICATION

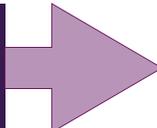
4.4 Promouvoir la mobilité piétons-vélos intra-villageoise



▶ Créer et concrétiser un schéma des circulations douces dans chaque commune qui :

- Met en perspective une hiérarchie des voies qui distingue les ROUTES les RUES et les CHEMINEMENTS existants et à créer....
- Faciliter la marche comme mode de déplacement par la prise en compte de la problématique des distances et du « temps piétons »

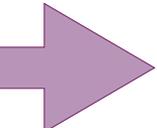
4.5 Promouvoir la mobilité piétons-vélos inter-villageoise



▶ Créer et concrétiser un schéma des circulations douces entre chaque commune qui :

- Mettre en perspective les solutions de liaisons intercommunales de mobilité douce

4.6 Faire du très haut débit numérique un vecteur d'attractivité et de développement du territoire



▶ Promouvoir la qualité du réseau et du service d'accès au très haut débit comme un vecteur d'attractivité : résidentielle , économique et touristique

▶ Assurer la couverture intégrale du territoire en téléphonie mobile, 4 et 5 G

5 BIODIVERSITÉ - CLIMAT - AIR - ENERGIE - RISQUES ET NUISANCES

POUR LE PROGRÈS DE L'ÉCO-BILAN, DU BILAN CARBONE ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'ambition d'attractivité durable et de cadre de vie nature impose une cohérence tant de principe que d'image en matière d'éco-bilan du territoire.

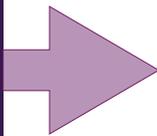
En matière de bilan carbone, le territoire peut produire d'ici quelques années via les énergies renouvelables autant d'électricité qu'il en consomme. Cette consommation allant doubler lors de la généralisation de la voiture électrique, le PADD vise également à intégrer cette perspective pour faire du Pays de Bitche un territoire à bilan carbone quasi neutre à terme.

Le défi planétaire est également celui de la biodiversité. Composante de la réserve de biosphère transfrontalière des Vosges du Nord-Pfälzerwald, le Pays de Bitche vise à être exemplaire sur ce point par une prise en compte généralisée de la problématique dans la gestion de son territoire.

6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 5.1 Préserver et valoriser le potentiel de biodiversité de la trame verte et bleue**
- 5.2 Conforter la richesse écologique des forêts et des espaces agricoles**
- 5.3 Valoriser, promouvoir et développer la biodiversité au sein du tissu urbain**
- 5.4 Promouvoir la sobriété énergétique**
- 5.5 Valoriser dans une vision stratégique le potentiel énergie renouvelable du territoire**
- 5.6 Prévenir les risques et les nuisances**

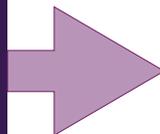
5.1 PRÉSERVER et VALORISER le potentiel de biodiversité de la trame verte et bleue



- ▶ **Pérenniser les coupures urbaines entre les communes**
- ▶ **Limiter l'urbanisation diffuse à la vitalité des écarts existants et n'autoriser la création de nouveaux écarts que dans le cadre de projets d'équipements touristiques stratégiques**
- ▶ **Préserver et restaurer les continuités et les corridors écologiques**
- ▶ **Protéger les réservoirs de biodiversité**
- ▶ **Préserver les structures paysagères (bosquets, ripisylves, vergers, haies, prairies, etc.)**
- ▶ **Inscrire les étangs à préserver dans une dynamique de richesse écologique et engager la renaturation des étangs inopportuns**
- ▶ **Rendre inconstructible une bande minimale (à spécifier selon les secteurs) le long des cours d'eau**
- ▶ **Préserver et restaurer la qualité écologique et la naturalité des cours d'eau et des zones humides**
- ▶ **Assurer les continuités écologiques avec les territoires voisins**

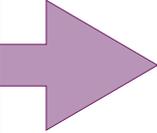
5.2

**CONFORTER la richesse
écologique des forêts et des
espaces agricoles**



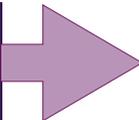
- ▶ **Conforter une gestion des forêts favorable à la biodiversité et encourager la généralisation des certifications PEFC ou FSC**
- ▶ **Préserver et reconquérir les solutions « refuges de biodiversité » dans l'espace agricole (haies, îlots de bosquets, arbres...)**
- ▶ **Eviter le morcellement des espaces agricoles et forestiers**
- ▶ **Maintenir et restaurer les vergers**
- ▶ **Encourager les démarches de gestion durable et écologique des espaces intégrés à la Trame Verte et Bleue (MAEC pour les prairies, certification des forêts, démarches zéro pesticides...)**

5.3 VALORISER, promouvoir et développer la biodiversité au sein du tissu urbain



- ▶ **Développer des coulées vertes pouvant être des espaces de récréation et de loisirs**
- ▶ **Promouvoir une conception et une gestion éco-paysagère des espaces verts communaux**
- ▶ **Favoriser la plantation de haies champêtres en clôture**
- ▶ **Etablir un plan d'optimisation écologique** (luminosité utile / économie d'énergie / bien-être de la nuit) **de l'éclairage public**
- ▶ **Favoriser l'éco-construction, les toitures et murs végétalisés et l'éco-aménagement des abords et jardins**
- ▶ **Maintenir les micro-habitats favorables à la biodiversité et, le cas échéant, en étendre ou en créer**
- ▶ **Garantir un équilibre en densification du tissu urbain et préservation des îlots de nature urbaine**
- ▶ **Associer et sensibiliser les habitants**
- ▶ **Renforcer la régulation de problèmes environnementaux** (infiltration des eaux de pluies, fixation des polluants, stockage du CO2..., engagement zéro-phyto)

5.4 **PROMOUVOIR la sobriété énergétique et une gestion parcimonieuse des ressources**

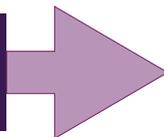


- ▶ **Réduire les consommations énergétiques en créant une dynamique locale d'éco-construction et d'éco-rénovation, notamment par des mesures fortes d'accompagnement / conseil ;**
- ▶ **Favoriser de manière proactive la (quasi) généralisation de la voiture électrique dans la prochaine décennie (exemplarité du parc de véhicules public, stratégie de déploiement de bornes de recharge...)** ;
- ▶ **Prévoir des aménagements pour les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, parking de covoiturage notamment ;**
- ▶ **Privilégier la compacité urbaine et penser le devenir des communes à l'échelle du piéton**
- ▶ **Créer et concrétiser un schéma des circulations douces (qui distingue les ROUTES, les RUES et les CHEMINEMENTS) dans chaque commune ;**
- ▶ **Créer et concrétiser à terme (sauf impossibilité notoire) UN schéma de circulations douces entre toutes les communes ;**
- ▶ **Favoriser le passage d'un transport en commun « public captif » à un transport en commun « alternative à la voiture » ;**
- ▶ **Renforcer le recyclage des déchets et leurs valorisation**
- ▶ **Préserver la ressource en eau et la qualité des rivières**

5.5 DÉFINIR une vision stratégique de valorisation du potentiel énergie renouvelable du territoire

- ▶ Viser à produire en énergie renouvelable l'équivalent de l'énergie consommée sur le territoire ;
- ▶ Viser à produire en énergie renouvelable l'équivalent de l'énergie consommée sur le territoire ;
- ▶ Encourager les dispositifs favorisant les énergies renouvelables intégrés à leur environnement ;
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel de méthanisation et de géothermie du territoire ;
- ▶ Valoriser le potentiel bois-énergie du territoire ;
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel photovoltaïque sur bâti du territoire et encadrer strictement le déploiement des parcs photovoltaïque au sol ;
- ▶ Favoriser la valorisation du potentiel de micro-hydroélectricité du territoire dans le respect des continuités écologiques ;
- ▶ Définir une stratégie énergie éolienne globale, collective, proportionnée à l'objectif de bilan carbone local, soit fixer l'épure du parc éolien futur à une puissance installée de quelque 45 mégawatts pour le Pays de Bitche (ensemble de la Communauté de communes) à court moyen terme et 100 mégawatts à long terme (soit pour répondre aux besoins inhérents à la généralisation de la voiture électrique) ;
 - ▶ Ceci pour garantir le respect des paysages, du cadre de vie et de l'environnement et faciliter une acceptation sociale partagée.
 - ▶ Ceci en prenant en compte la bonne échelle territoriale et le partage équitable des bénéfices potentiels.

5.6 PRÉVENIR les risques et les nuisances



- ▶ **Prendre en compte les risques anthropiques (TMD notamment) et naturels** (inondation, sismicité, mouvement de terrain), ainsi que les nuisances sonores dans la délimitation des secteurs urbanisables ;
- ▶ **Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs pour les orienter vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement** (moins d'intrants, de produits phytosanitaires, préservation des haies...) ;
- ▶ **Préserver et développer les éléments végétaux participant à la rétention des eaux** (vergers, haies, ripisylves, prairies et autres systèmes alternatifs) ;
- ▶ **Assurer autant que possible la gestion des eaux pluviales à la parcelle**
- ▶ **limiter l'imperméabilisation des sols**
- ▶ **Interdire les projets à risque de pollution (Stockage, ICPE, etc.) a proximité des cours d'eau.**

6 PAYSAGE - CADRE DE VIE - QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE - PATRIMOINE

POUR UNE VALORISATION DU PAYSAGE SUPPORT DE CADRE DE VIE ET D'ATTRACTIVITÉ

La qualité du cadre de vie et des paysages représente un vecteur essentiel de l'attractivité du Pays de Bitche, ceci qu'il s'agisse de son attractivité résidentielle ou de son attractivité touristique.

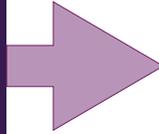
La valorisation de ces qualités implique une stratégie globale inscrite dans la durée. Concrètement, il s'agit de faire vivre le patrimoine d'hier et de considérer tout ce qui s'ajoute comme le patrimoine de demain.

Autrement dit, le Pays de Bitche doit faire sienne l'idée d'une approche véritablement qualitative en matière d'architecture, de conception, gestion et valorisation des espaces tant naturels qu'urbains.

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- 6.1 Maintenir et reconquérir les rythmes paysagers des espaces agricoles**
- 6.2 Poursuivre l'ouverture paysagère autour des villages de l'espace forestier**
- 6.3 Préserver et valoriser le patrimoine d'hier et penser les constructions futures comme le patrimoine de demain**
- 6.4 Préserver et reconquérir la silhouette des villages, notamment par une approche maîtrisée de la densification et une conception qualitative des extensions urbaines**
- 6.5 Valoriser les solutions d'appropriation des paysages : itinéraires de promenade, de randonnée, lieux de pause et de contemplation**

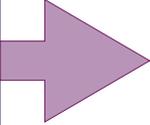
6.1 Maintenir et reconquérir les rythmes paysagers des espaces agricoles



► Définir à l'échelle de chaque commune :

- Un plan de préservation / valorisation des haies, bosquets, vergers, arbres isolés, alignements d'arbres et des cours d'eau et leurs ripisylves
- Un plan de reconquête et replantation de haies, bosquets, vergers, arbres isolés et alignements d'arbres et des cours d'eau et leurs ripisylves

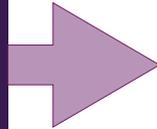
**6.2 Poursuivre l'ouverture paysagère
autour des villages de l'espace
forestier**



► **Définir pour chaque commune forestière des objectifs et un plan circonstancié d'ouverture du paysage, ceci pour :**

- Renforcer les nuances du paysage par un renforcement de l'étagement bâti - prairie - forêt
- Augmenter le potentiel agro-pastoral du territoire et l'identité «éco-paysagère qui en découle
- Augmenter les possibilités de points de vue, la richesse des perspectives visuelles, les rochers et ruines de châteaux
- Agir sur le micro-climat local par la réduction des zones d'ombre et de l'humidité

6.3 Préserver et valoriser le patrimoine d'hier et penser les constructions futures comme le patrimoine de demain



▶ **Protéger, préserver et valoriser le patrimoine remarquable**

- Souligner et valoriser le rôle emblématique des éléments majeurs du patrimoine du Pays de Bitche, tel notamment la citadelle.

▶ **Protéger, préserver et valoriser les éléments de patrimoine qui marquent et identifient l'histoire des lieux**

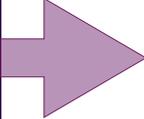
- Identifier de manière exhaustive le patrimoine bâti et petit patrimoine à préserver
- Préserver le caractère des ensembles architecturaux typiques et marqueurs de l'identité et de la genèse urbaine des villages
- Identifier les bâtis et ensembles bâtis marqueurs de l'identité architecturale et urbaine des villages

▶ **Se doter d'une ambition architecture de demain pour unir tradition, identité et modernité**

- Mettre en place un **dispositif ambitieux** de communication, information, conseil et accompagnement pour une architecture à la fois innovante et porteuse d'identité paysagère

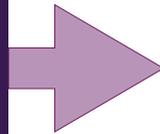
6 PAYSAGE - CADRE DE VIE - QUALITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE - PATRIMOINE

6.4 Préserver et reconquérir la silhouette des villages, notamment par une approche maîtrisée de la densification, une valorisation des cours d'eau et une conception qualitative des extensions urbaines



- ▶ **Définir une stratégie de densification de l'espace urbain respectueuse des richesses éco-paysagères porteuses d'une écologie urbaine de qualité**
 - Etablir une analyse qualitative des potentiels de densification du tissu urbain de chaque commune afin de déterminer l'équilibre entre « densification » et « espace éco-paysager-urbain »
- ▶ **Définir un statut éco-paysager des cours d'eau dans les traversées de village afin de valoriser de la meilleure manière leur potentiel support de cadre de vie**
- ▶ **Identifier et préserver les silhouettes urbaines remarquables**
- ▶ **Concevoir et garantir une insertion urbaine et paysagère ambitieuse des extensions urbaines afin d'en faire des « atouts porteurs d'identité paysagère » et non pas des « rajouts marqueurs de banalisation des paysages »**
- ▶ **Assurer la maîtrise de l'impact paysager de la publicité**

6.5 Valoriser les solutions d'appropriation des paysages : itinéraires de promenade, de randonnée, lieux de pause et de contemplation, point de vue



► **Réaliser à l'échelle de chaque commune le plan de développement et de valorisation des promenades et des randonnées**

- Formaliser le plan des promenades (*dans et à proximité du village*) et randonnées (*périmètre large*) existantes
- Identifier les lieux de pause, les lieux d'animation, les points de vue... existants
- Définir les objectifs de développement (*itinéraires, lieux d'animation, points de vue...*) et de valorisation à court, moyen et long terme.

► **À partir des plans communaux**

- Décliner et mailler le plan des promenades et randonnées du Pays de Bitche

LEXIQUE

- ▶ **Certifications FSC :** Le FSC, Forest Stewardship Council, est le « Conseil de Soutien de la Forêt. Il s'agit d'une ONG internationale à but non lucratif créée en 1993, à la suite du Sommet de la Terre de Rio par le WWF. Son rôle est d'apposer l'écolabel FSC. Celui-ci garantit que le bois utilisé pour la production d'un produit à base de bois respecte la gestion durable des forêts.
- ▶ **Certifications PEFC :** La certification PEFC, Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes, est le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Il s'agit également d'une ONG à but non lucratif fournissant un écolabel. Le PEFC a été créé par des propriétaires forestiers européens en 1999. Il répondait alors à la volonté de certifier les forêts européennes. Le FSC était jugé inadéquat par les professionnels du métier car inapproprié au morcellement et à la petite taille de la forêt européenne. Dans les années 2000, PEFC a ouvert son système de certification hors de la zone européenne, en l'adaptant aux spécificités des forêts des zones nouvellement couvertes. MARPA (maison d'accueil rurale pour personnes âgées)
- ▶ **ICPE :** Installation classée pour la protection de l'environnement. Il s'agit d'une installation exploitée ou détenue par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments. Afin de réduire les risques et les impacts relatifs à ces installations et d'évaluer leurs aléas technologiques, la loi définit et encadre de manière relativement précise les procédures relatives aux ICPE ainsi que la manière dont ces installations doivent être gérées.
- ▶ **MAEC :** Mesures agro-environnementales et climatiques. Ces Mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Les mesures agro-environnementales et climatiques sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.
- ▶ **PADD :** Projet d'aménagement et de développement durable
- ▶ **PLUi :** Plan local d'urbanisme intercommunal
- ▶ **SCOTas :** Schéma de cohérence territoriale de l'arrondissement de Sarreguemines



PRAGMA



38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com